



Delai de prescription

Par **Gaogao**, le **22/03/2021** à **20:48**

Bonsoir.

Aujourd'hui, mon assurance refuse de me payer une indemnité différée de 66000e prétextant un délai de prescription dépassé. Je n'avais aucune notion de ce délai puisque c'était un terme inconnu jusqu'à aujourd'hui.

Pourriez vous me dire si j'ai un quelconque recours ? Sans cette indemnité, je ne peux terminer les travaux de ma maison sinistrée par un incendie.

Voici quelques détails :

-Date du sinistre : 25/05/18

-Contrat d'expertise signée avec un cabinet : 29/05/18

-Date de quittance du cabinet d'expertise : 30/04/19

-Janv 2019 : mail de ma part demandant des informations sur le différé. Réponse de l'assureur "A réception de la quittance je serai en mesure de débloquent l'indemnité immédiate et à réception de l'ensemble de vos factures l'indemnité différée." Aucune mention du délai de prescription de leur part, lors de nos échanges.

-Date de quittance proposée par l'assurance : 11/02/19 avec 1 montant immédiat versé et 1 montant différé.

Aujourd'hui, la réception de ma maison devrait se faire dans les prochains jours et je suis relogée à mes frais depuis le sinistre. Je vais atteindre le montant de l'indemnité immédiate, c'est pourquoi je voulais débloquent le différé. Je dois encore construire le garage, la charreterie, mes clôtures, mon revêtement de sol intérieur, ma cuisine etc...

Merci pour votre aide.